



Pour la réouverture des UPE2A « gelées », dont celle d'Arcueil, contre la mobilité forcée

L'IEN d'Arcueil reçoit en audience les secrétaires départementaux du SNUipp-FSU et du SNUDI-FO avec les maires des 3 communes de la circonscription (Arcueil, Gentilly, Le Kremlin Bicêtre)

Cette audience accordée par Mme l'IEN de la circonscription de Gentilly, Kremlin-Bicêtre et Arcueil, à l'initiative du SNUipp-FSU et du SNUDI-FO, faisait suite à une nouvelle organisation évoquée par l'IEN. **Il s'agissait de rendre le dispositif UPE2A totalement itinérant, intervenant potentiellement sur chacune des 12 écoles élémentaires que compte la circonscription.** Tout cela au détriment du travail auprès des élèves, des équipes et des parents, et rendant matériellement totalement impossible le respect de la circulaire de 2012 prévoyant 9 heures minimum de prise en charge des élèves allophones en UPE2A.

Il s'agissait clairement de franchir un pas de plus dans la remise en cause des UPE2A après le rattachement des dispositifs aux circonscriptions et la fermeture de 10 postes d'UPE2A (7 ETP), soit 1/5 des UPE2A du département suite au CTSD de février ! La circonscription en avait d'ailleurs fait les frais puisque le second dispositif d'Arcueil, pourtant fraîchement créé, était fermé après à peine un an d'existence.

Les élus, contactés par les organisations syndicales, mais aussi par les collègues sur le terrain, ont répondu présents afin de défendre le droit des élèves allophones à bénéficier d'une prise en charge adaptée. Etaient présent.e.s Mme Tordjman, Maire de Gentilly, M. Laurent, Maire du Kremlin-Bicêtre et M. Métairie, Maire d'Arcueil.

Mme Tordjman a rappelé l'absurdité de la situation à l'heure où s'ouvre un CADA qui devrait se solder par l'arrivée de 30 élèves allophones. M. Métairie a rappelé l'existence de deux hôtels sociaux qui sont utilisés par le SAMU social et des associations d'aide aux migrants.

Les organisations syndicales sont intervenues pour réaffirmer qu'il était inconcevable d'adopter une organisation qui contreviendrait de fait au droit à la scolarité des enfants allophones en ne leur accordant pas toute l'aide à laquelle ils ont droit. Elles ont rappelé que la circulaire précise que la mobilité pouvait être envisagée en milieu rural ou en milieu urbain peu dense, ce qui n'est absolument pas le cas de la circonscription. **Réglementairement, rien ne justifie que les dispositifs UPE2A ne fonctionnent pas à temps complet dans une école.**

Mme l'inspectrice a reconnu que la mise en place du CADA était un argument solide qui modifiait la situation, et qu'elle espérait que cela permettrait la réouverture du dispositif UPE2A d'Arcueil. La balle est donc clairement dans le camp de la DASEN. **Les élus du personnel continueront d'intervenir lors du CTSD (prévu pour le moment le 2 juillet) afin d'obtenir la réouverture du second poste.**

Concernant la réorganisation de l'UPE2A de Gentilly, elle a évoqué le cas d'une famille rencontrant des difficultés à faire scolariser son enfant dans le dispositif actuel. Il a été rappelé par les représentants syndicaux et les maires (dont ce sont les prérogatives) que des solutions alternatives pouvaient être mises en place : ramassage scolaire, dérogation accordée à la fratrie...

En tout état de cause, Mme l'Inspectrice s'est engagée à ce que l'organisation mise en place respecte le cadre réglementaire, et qu'en conséquence, l'enseignante d'UPE2A n'intervienne pas sur plus de deux écoles, maximum. Elle a indiqué que ce travail serait mené en lien avec l'enseignante en charge du dispositif.

Pour le SNUipp-FSU et le SNUDI-FO, si les réponses de Mme l'IEN vont dans le bon sens, **la réouverture du second poste, qui dépend de la DASEN, est indispensable.** Les élus du personnel continueront d'intervenir lors du CTSD pour l'obtenir. **Le SNUipp-FSU et le SNUDI-FO réaffirment, conformément aux positions exprimées par les collègues d'UPE2A, que les modalités d'organisation doivent permettre un travail de qualité, ce qui passe par la fin de la mobilité, qui n'est pas adaptée à la réalité de l'essentiel de notre département et est en conséquence contraire à la circulaire. Les moyens doivent être créés pour que le nombre d'élèves pris en charge ne dépasse pas les 15 (comme c'était le cas dans les CLIN).**

Nous continuerons à informer, mobiliser nos collègues et mener ces combats dans les instances et ce, dès ce 30 juin lors du rassemblement carte scolaire et lors du CTSD du 2 juillet.